

du 6 avril 2023

Le six avril deux mille vingt-trois à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie principale sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX, adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI, Madame Christine CATARINO et Madame Guermia APHAYAVONG, conseillers délégués,

Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Jonathan LEBON (arrivée 20h07), Madame Célia CHIACK, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Monsieur Pierre KIANI, Madame Laurence JOUSSEAUME, Monsieur Frédéric LIPPENS, Madame Françoise CORDIER, Madame Fabienne BATAGLIOLA et Monsieur Brice ERRANDONEA conseillers.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Yaël RADOLANIRINA	<i>Pouvoir à</i>	Madame Audrey NAKACHE
Monsieur Luc DOGBEY	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Eric LOBRY
Monsieur Jérémy CAYZAC	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Don Abasse BOUKARI
Monsieur Thibault LEROUX	<i>Pouvoir à</i>	Madame Najad LAICH
Madame Michèle ZIDDA	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Maxime LOUBAR
Madame Nadège CORNELOUP	<i>Pouvoir à</i>	Madame Françoise CORDIER
Madame Florence FOURNIER	<i>Pouvoir à</i>	Madame Laurence JOUSSEAUME
Monsieur Bruno RODRIGUES	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Frédéric LIPPENS

Etait absent : Monsieur Eric LOBRY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 8

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan LEBON

Date de convocation : 31 mars 2023

OBJET : Attributions de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2023

DÉLIBÉRATION N° 19 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2023

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2311-7,
VU l'avis de la commission «Culture et Sport » en date du 29 mars 2023,

CONSIDÉRANT que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local,

CONSIDÉRANT que les subventions de fonctionnement visent à soutenir le fonctionnement courant des associations,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article L. 2311-7 précité, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

CONSIDÉRANT qu'après examen de la demande, il est proposé de soutenir les associations pour un montant de 68 632,70 €,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaffirmer et concrétiser son soutien à la vie associative locale au travers d'aides financières,

Sur le rapport de Madame Julie PERREGAUX,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCORDE** les montants des subventions à verser aux associations au titre de l'année 2023 selon la liste ci-après :

Associations / subventions de fonctionnement	Domaine	Subventions avril 2023
3 JLM JUDO	SPORT	2 000 €
AIPE (ASSOCIATION PARENTS INDEPENDANTS)	EDUCATION	500 €
AJILS	CULTURE	1 750 €
AMICALE DES OFFICIERS DE RESERVISTE DU VAL D'OISE (AAORVO)	CULTURE	100 €
ASSOCIATION GENEALOGIQUE MENU COURT ET JLM	CULTURE	150 €
ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE JOCASSIEN APPJ	CULTURE	500 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF D'ECANCOURT	SPORT	500 €
ASSOCIATION VILLAGEOISE DE JOUY LE MOUTIER AVJLM	CULTURE	500 €
CAJVB	SPORT	4 000 €
CAPOEIRA SENZALA	SPORT	1 500 €
EDARIDAE - 95	CULTURE	150 €
ENERGIE BODY KARATE 95	SPORT	300 €
EX-AEQUO	SPORT	2 500 €
FCPE	EDUCATION	500 €
FOOTBALL CLUB DE JOUY-LE-MOUTIER	SPORT	20 000 €
FOUS DE LA RAQUETTE	SPORT	2 000 €
GERC	SPORT	1 500 €
JOUY ELITE KARATE	SPORT	500 €
LA BOITE A CHANSONS	CULTURE	600 €

LA BOULE JOCASSIENNE	LOISIRS	700 €
LA GODASSE JOCASSIENNE	LOISIRS	900 €
LE CADRATIN	CULTURE	700 €
LE COTEAU DES JOUANNES	ENVIRONNEMENT	700 €
LE FOYER JOCASSIEN	LOISIRS	5 000 €
LES JARDINS DU PARC	ENVIRONNEMENT	350 €
LES JOYEUX JARDINIERS DE JOUY	ENVIRONNEMENT	150 €
LES P'TITS CHATS PITRES	CULTURE	700 €
OCJM	SPORT	5 000 €
PALIERS 95	SPORT	1 000 €
RELAXATION ET EVEIL	LOISIRS	700 €
SPEAKORAL	EDUCATION	200 €
TEMPS MIEUX	LOISIRS	200 €
TENNIS DE TABLE JLM VAUREAL	SPORT	700 €
UNION ANCIENS COMBATTANTS (UNC)	CULTURE	1 200 €
CONSEIL CITOYEN CÔTE DES CARRIERES	CITOYENNETE	800 €
TOTAL SUBVENTIONS		58 550 €

Association/ Subventions soutien événements	Domaine	Subventions avril 2023
LES P'TITS CHATS PITRES (Chasse aux œufs)	CULTURE	1 000 €
ROLLER EAGLES (Rollers en ville)	SPORT	1 000 €
OLYMPIQUE CLUB JOUY LE MOUTIER (Achat de matériel, béquilles)	SPORT	2 500 €
TOTAL SUBVENTIONS		4 500 €

Coopératives et associations du 1 ^{er} /2 nd degré	Domaine	Subventions avril 2023
ASSOCIATION CULTURELLE ECOLE DU VILLAGE	EDUCATION	543,90 €
ASSOCIATION DE L'ECOLE MATERNELLE DU VAST	EDUCATION	310 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA COTE DES CARRIERES	EDUCATION	658 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE HENRI GUILLAUMET	EDUCATION	200 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES VAUX LABOURS	EDUCATION	917 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LE NOYER	EDUCATION	873,20 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LES TREMBLAYS	EDUCATION	769,60 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE HENRI GUILLAUMET	EDUCATION	250 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE LES JOUANNES	EDUCATION	1 061 €
TOTAL SUBVENTIONS		5 582,70 €

TOTAL SUBVENTIONS		68 632,70 €
--------------------------	--	--------------------

Publié le 14 avril 2023

Fait et délibéré le 6 avril 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication